



DÉPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VILLARS LES DOMBES
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mai 2026

D2026-57 : Affectation définitive du résultat 2025 – Budget annexe « Assainissement » 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine	x		GUIGNARD Claudy	x	
BARON Nadine	x		LACROIX Monique	x	
BIANCHETTI Jérôme	x		LEFEVER Claude	x	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	x		LOREAU Ludovic		x
CORDIER Alain	x		MATHIEU Fabrice	x	
DEVOS Arnaud	x		OCTRUE Valérie		x
DUK Thierry	x		OZIL Joël	x	
DUMONT Natacha	x		RUYS Fabien	x	
DUPUY Boris	x		SCHAEFER Nathalie	x	
ESCRIVA Evelyne	x		VERY Delphine	x	
GAUTIER Anne	x		VIDAL Jordan	x	
GERFAUD-VALENTIN Catherine		x			

Elus absents	Donnent pouvoir à
GERFAUD-VALENTIN Catherine	RUYS Fabien
LOREAU Ludovic	CORDIER Alain
OCTRUE Valérie	LEFEVER Claude

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
VIDAL Jordan	23	20	23

Rapportrice : Nathalie SCHAEFER

Madame l'adjointe déléguée aux finances présente un résultat de clôture 2025 du budget annexe « assainissement » excédentaire de 348 330.82 € tel que :

A - Résultat estimé de l'exercice de fonctionnement	103 189.66 €
B - Résultat antérieur reporté	245 141.16 €
C - Résultat fonctionnement à affecter (=A+B)	348 330.82 €
D - Solde d'exécution d'investissement	402 332.17 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	273 515.00 €
F - Besoin de financement F = (D+E)	675 847.17 €
G - Affectation en R 1068 en investissement	0.00 €
H - Report en fonctionnement R 002	348 330.82 €

Entendu Madame la Rapportrice

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31 et R2343-1 à D2342-12

Vu la délibération 2026-15 approuvant le budget annexe « assainissement » de l'exercice 2026

Vu la délibération 2025-54 approuvant le CFU 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE l'affectation du résultat constaté 2025 de 348 330.82 € à la section de fonctionnement, compte R.002.

ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 18 mai 2026

Le Secrétaire de Séance

Jordan VIDAL



Le Maire

Claude LEFEVER

